

ASSEMBLEE CONSTITUTIVE AMBULANCE SUD FRIBOURGEOIS



06.12.2017

CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

Nombre de communes formant l'association	53
Nombre de communes présentes	
Nombre total des voix	194
Nombre de voix attribuées	194
Majorité absolue	

CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

- Désignation des scrutateurs
- Convocation
- Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

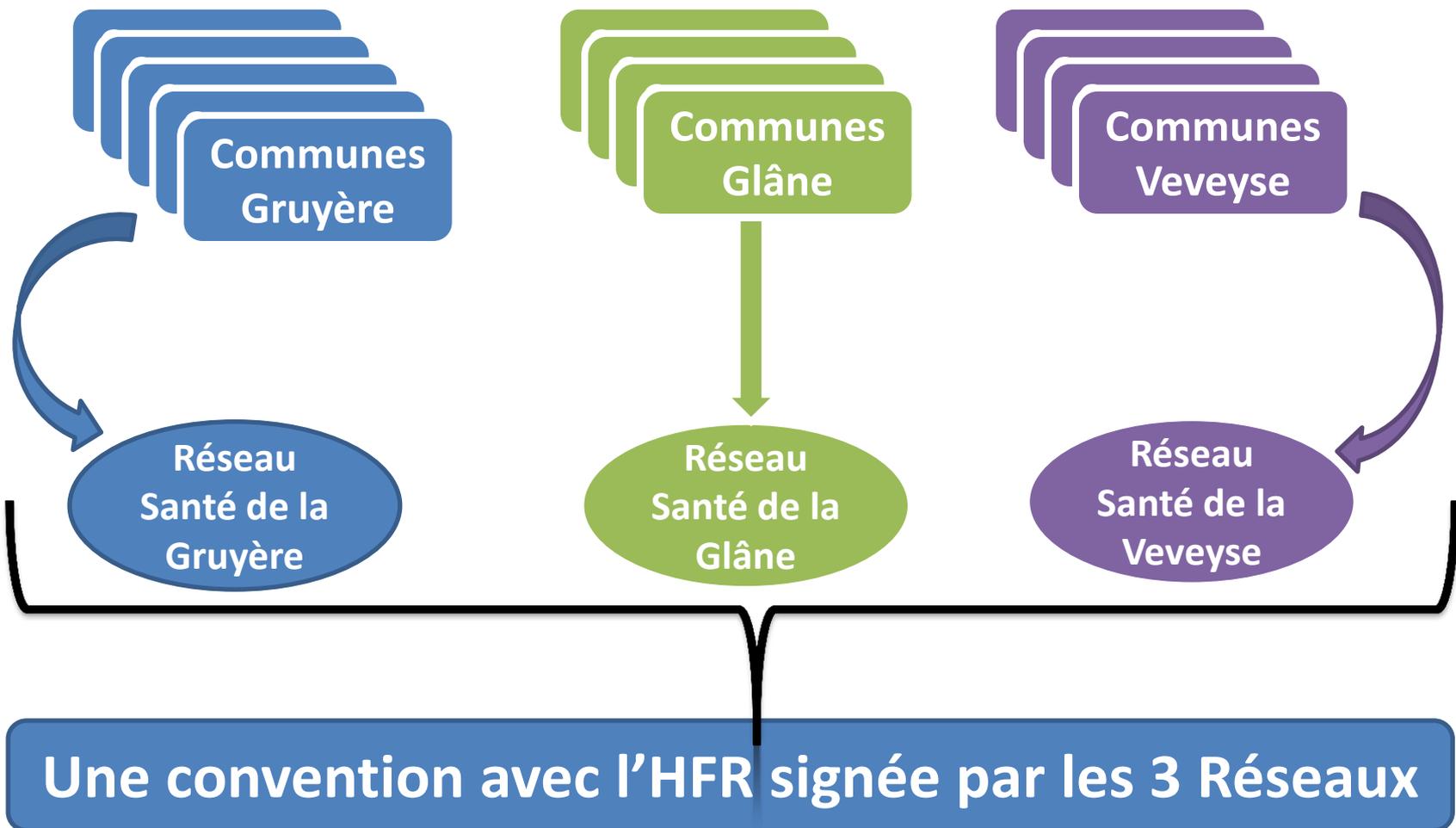
1. Constitution de l'association
2. Approbation des statuts
3. Approbation du règlement d'organisation
4. Election du Président, du Vice-président et du Secrétaire de l'assemblée
5. Election du Président et des membres du comité
6. Budget 2018
7. Désignation de l'organe de révision
8. Divers



Loi sur la santé - Art. 107

Obligations de l'Etat et des communes

³ Les communes assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance, au besoin en faisant appel à des organismes privés. A cette fin, elles peuvent **se constituer en association** conformément à la loi sur les communes



Décision de l'HFR



31 décembre 2017



- **Prestation unique pour le SUD**
- **Recentrer les activités HFR**
- **Changement à la Direction (M. Kolly)**
- **Lourdeurs dans le suivi (décision, contentieux, personnel, etc.)**

FORME JURIDIQUE DE L'ASF

Loi sur les communes

Loi sur la santé (Lsan) – Art. 107 – Obligations de l'Etat et des communes

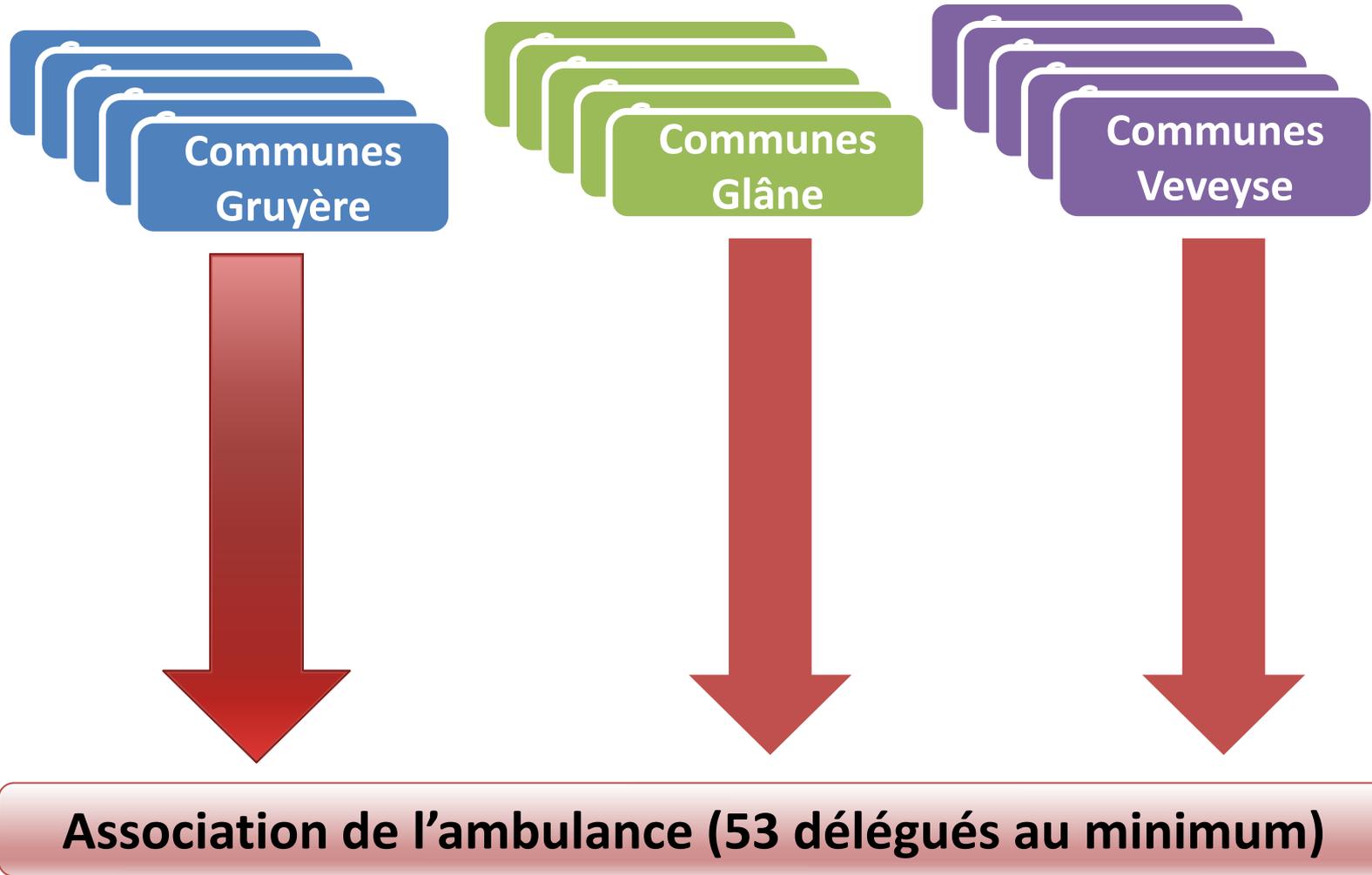
³ Les communes assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance, au besoin en faisant appel à des organismes privés. A cette fin, elles peuvent **se constituer en association** conformément à la loi sur les communes.

- Créer une nouvelle association de communes **avec des règles particulières (délégués mandatés)**

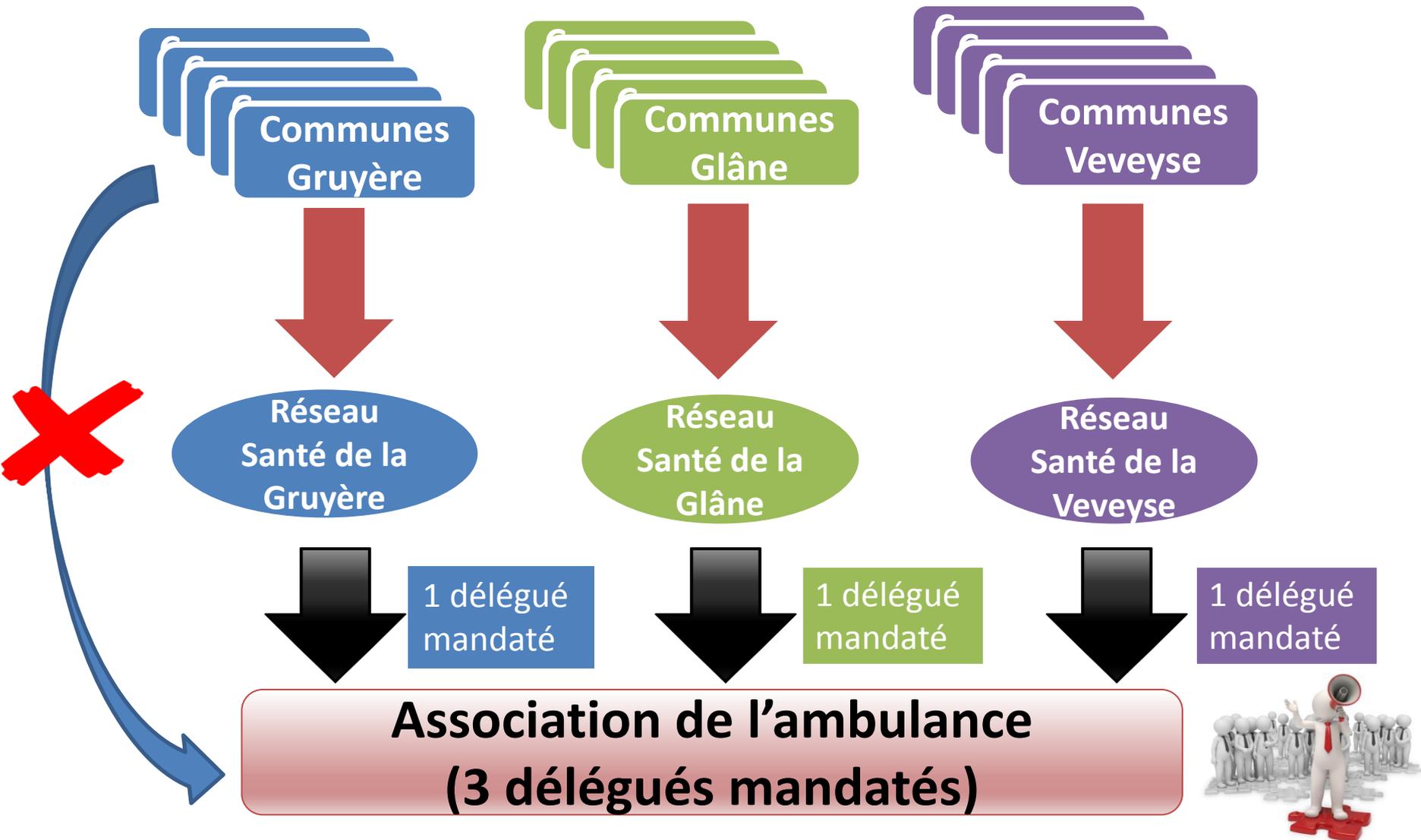
STATUTS ET RÈGLEMENT

- Statuts : Erreur de numérotation
- Statuts : Lecture des articles
- Règlement : Lecture des articles

Fonctionnement de l'Association : Variante «traditionnelle»



Fonctionnement de l'Association : Variante «délégués mandatés»



VOTES

- Constitution de l'association
- Approbation des statuts
- Approbation du règlement



CONSÉQUENCES :

- COLLABORATION ADMINISTRATIVE AVEC L'HFR

- **Interventions de l'ASF jusqu'au 31.12.2017**
 - Gérées par l'HFR jusqu'au paiement de la facture ou acte de défaut de bien.
- **Interventions de l'ASF à partir du 01.01.2018**
 - Gérées par l'ASF

ELECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DE **L'ASSEMBLÉE**

Fonction	Qui
Président	Un des préfets
Vice-président	M. David Contini , Directeur du Réseau Santé et Social de la Gruyère
Secrétaire de l'assemblée	M. Daniel Burger Directeur de l'ASF

ELECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DU COMITE



ELECTION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU COMITÉ

Fonction	Qui
Président	Un des préfets
Membres	M. David Contini , Directeur du Réseau Santé et Social de la Gruyère
	M. Xavier Buchmann , Directeur du Réseau Santé de la Glâne
	Mme Jacqueline Bourqui , Directeur du Réseau Santé et Social de la Veveyse
	M. Nicolas Dousse , Conseiller communal à Riaz, Vice-président du Comité de direction du RSSG
	Mme Nadia Marchon , Conseillère communale à Siviriez, Vice-présidente du Comité de direction du RSG
	M. Marc Fahrni , Syndic de La Verrerie
	M. Daniel Burger , Directeur de l'Ambulance Sud Fribourgeois, avec voix consultative

BUDGET 2018

- Il a été approuvé par les trois associations
- Points sensibles
 - Assurances LAA, CLAA, Perte salaire maladie
 - Garantie des salaires du personnel
 - Réserve prévue (CHF 50'000.00)

DÉSIGNATION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Entreprise de révision	Fiduciaire Ruffieux SA	Sareco	Fiduciaire Marc Gobet	Fiduciaire Cuennet
Montant TTC	CHF 3456,00	CHF 3500,00	CHF 3888,00	CHF 4104,00
Inclus	<ul style="list-style-type: none"> • La révision annuelle des comptes • L'établissement du rapport de révision • L'entretien final lors de la remise des documents • Les frais de déplacements 	---	---	<ul style="list-style-type: none"> • Vacation à nos bureaux • Rédaction d'un rapport de révision • Divers travaux de secrétariat
Non-inclus	<ul style="list-style-type: none"> • Les interventions pour le bouclage des comptes annuels • La planification financière 	---	<ul style="list-style-type: none"> • Le contrôle périodique des valeurs au bilan • Les documents usuels destinés au Service des communes • Coût pour ce travail CHF 400,00 	---

DÉSIGNATION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Proposition :

- Confier ce mandat à la Fiduciaire Ruffieux à Bulle.

SUITE DE LA PROCÉDURE

Adhésion à la nouvelle Association

«Ambulances du Sud fribourgeois » et l'approbation des statuts y relatifs

Commune de

Date :

1. Extrait de la Feuille officielle

Date de l'assemblée communale :

Date de la convocation : Feuille officielle n°..... du

Désignation selon Feuille officielle :

Tractanda n° ... : « **Adhésion à la nouvelle association de communes « Ambulances du Sud fribourgeois » (ASF) - Approbation des statuts y relatifs.**

2. Extrait du procès-verbal

Acceptez-vous l'adhésion de votre commune à la nouvelle association de communes « Ambulances du Sud fribourgeois » (ASF) et l'approbation des statuts y relatifs ?

Décision de l'assemblée :

Présents	Abstentions et nuls	Majorité	OUI	NON

L'extrait sous chiffre 1 est certifié conforme au contenu de la Feuille officielle et l'extrait sous chiffre 2 conforme au procès-verbal de l'assemblée communale.

Sceau de la commune

Secrétaire :

Syndic ou président du Conseil général :

REMARQUES

- 1^{ère} dans le canton d'avoir une association avec des délégués mandatés
- Ceci permet :
 - Maintenir le lien – Réseaux Santé --> ASF
 - Impliquer les directions (directeurs) des réseaux santé
 - Garder des le fonctionnement actuel qui donne satisfaction
 - Eviter de convoquer 2 fois par année toutes les communes des trois districts pour des assemblées sans objets particuliers (simplification).

MERCI de la confiance et d'avoir soutenu cette organisation qui nous permettra de toujours travailler au profit de nos citoyens

